



NOTICE EXPLICATIVE

2021

Vacances de printemps **du 26 avril au 7 mai 2021**
en Accueils de Loisirs avec l'Association ARPEJ-Rezé.

Les pré-inscriptions peuvent se faire entre le lundi 8 et vendredi 19 mars 2021, soit par le portail famille (<https://portail.berger-levrault.fr/ARPEJ-REZE44400/accueil>) ou par le formulaire papier.

Vacances scolaires

3/13 ANS

Les petites vacances scolaires

Le lieu d'accueil de votre enfant est déterminé en fonction de son école. L'Accueil de Loisirs Jean Jaurès sera fermé pendant les vacances. Les enfants seront accueillis à l'Accueil de Loisirs du Château.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des vacances de printemps, les thématiques et les horaires d'accueil.

Année de naissance	Ecoles rattachées	Accueil de Loisirs
LES MATERNELLES		
2018* 2017 2016 2015	Pauline Roland	Château
	Port au Blé	
	Jean Jaurès	
	Plancher	
	Le Corbusier	
	Sainte Anne	Chêne Gala
	Saint Joseph	
	Ouche Dinier	La Houssais
	Notre Dame	
	La Houssais	
	Château Sud	Ragon
	Ragon	
	Chêne Creux	
Hors communes		
Salengro	Salengro	

* il faut avoir 3 ans révolus ou scolarisés

LES ÉLÉMENTAIRES		
2014 2013 2012 2011 2010	Pauline Roland	Château
	Port au Blé	
	Jean Jaurès	
	Plancher	
	Sainte Anne	
	Saint Joseph	Chêne Gala
	Ouche Dinier	
	Saint Paul	La Houssais
	Notre Dame	
	La Houssais	
	Château Sud	Praud
	Ragon	
	Chêne Creux	
Hors communes		
Salengro	Salengro	
Inscription libre**	Robinière	

**Et/ou s'il n'y a plus de place dans l'Accueil de Loisirs de référence

LES COLLÈGES		
2007 à 2009	Tous les collégiens	Club Junior

Les thématiques des Accueils de Loisirs

Accueil de Loisirs Château	Cirque
Accueil de Loisirs Chêne Gala	Environnement et le voyage parmi les ethnies
Accueil de Loisirs La Houssais	Carnaval dans le monde
Accueil de Loisirs Ragon	Sur la trace des dessins animés du plus anciens à ceux d'aujourd'hui
Accueil de Loisirs Praud	Praud devient un studio de tournage
Accueil de Loisirs Salengro	Les jeux de société et les jeux musicaux
Accueil de Loisirs Robinière	Ça vole ou ça flotte ? (1 ^{ère} semaine) Monte ton clip vidéo (2 ^{ème} semaine)
Club Junior	Construction du programme avec les jeunes

Les horaires d'accueil



Le pré-accueil

Un pré-accueil est possible de 7h30 à 8h30 sur inscription. Ce temps d'accueil est facturé en supplément.



Le matin

Un accueil échelonné de tous les enfants de 8h30 à 9h30.



Le midi

Départ des enfants inscrits à la 1/2 journée matin entre 12h00 et 12h15.



Après-midi

Accueil des enfants inscrits à la 1/2 journée après-midi entre 13h30 et 14h00.



Le soir

Un départ échelonné de tous les enfants entre 17h15 et 18h30.



Les personnes venant chercher les enfants doivent obligatoirement faire consigner leur passage sur la tablette de pointage.

Les modalités de pré-inscriptions

Pré-inscription

Du 8 au 19 mars 2021

Les dossiers de pré-inscriptions sont disponibles au siège de l'ARPEJ-Rezé, par téléchargement sur notre site web www.arpej-reze.asso.fr et par l'intermédiaire du portail familles si vous possédez un compte : <https://portail.berger-levrault.fr/ARPEJ-REZE44400/accueil>

Merci de nous retourner le dossier d'inscription dûment rempli avant le 19 mars 2021. Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée et tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Validation

Vous recevez une validation d'inscription entre le 8 et le 23 mars 2021. Il vous appartiendra de vérifier sur le portail Familles L'Accueil de Loisirs et les dates validées.

En cas d'impossibilité de valider vos choix, l'ARPEJ-Rezé prendra directement contact avec vous pour vous proposer les accueils disponibles.

Modalités de facturation

La présence de votre enfant est prise en compte dès que l'inscription est validée administrativement. La constitution des équipes et les commandes de repas sont effectuées au regard de ces pré-inscriptions (10 jours avant). La facturation s'effectue à mois échu.



Les tarifs sont disponibles sur la plaquette rentrée de l'ARPEJ-Rezé et sur le site internet www.arpej-reze.asso.fr

En cas d'absence

Une absence* justifiée par un certificat médical ou une attestation de l'employeur certifiant un changement de planning en dehors des délais d'annulation, transmis à l'ARPEJ-Rezé pourra faire l'objet d'une annulation de la facturation.



* Attention : Toute inscription validée n'est plus annulable, s'il elle n'est pas justifiée (certificat médical, attestation employeur...)



Horaires du siège

Horaires d'ouverture en période scolaire

Lundi : 8h30 à 12h30 & 13h30 à 17h30
Mardi : 13h30 à 17h30
Mercredi : 8h30 à 12h30 & 14h00 à 18h00
Jeudi : 13h30 à 17h30
Vendredi : 8h30 à 12h30

Horaires d'ouverture en vacances scolaires

Lundi : 8h30 à 12h30
Mardi : 13h30 à 17h00
Mercredi : 8h30 à 12h30
Jeudi : 13h30 à 17h00
Vendredi : 8h30 à 12h30

Le siège est susceptible de fermer en fonction des périodes d'inscription.